TRIMESTRIEL • VFA N°57 • MARS 2022

INFOTRI

L'actualité de la collecte
et du traitement des déchets

LA GRANDE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE

ISSN : 1777-2893

DECHETTERIES

Le contrôle d'accès en déchetterie, premier bilan

Afin de sécuriser ses 4 déchetteries et d'éviter que les usagers des territoires voisins ne viennent utiliser indûment ces équipements, la Communauté de Communes a recours depuis le 8 novembre dernier à un système de contrôle d'accès.

La collectivité constate déjà, après 3 mois d'utilisation de ce nouveau dispositif, **une baisse significative des tonnages collectés de l'ordre de 42% sur les principaux flux** (entre janvier 2021 et janvier 2022).

Moins de volume à traiter représente une économie pour la collectivité et une fiscalité maîtrisée pour les habitants.

45 000€

économisés depuis la mise en place du contrôle d'accès en déchetteries

- 450

tonnes de déchets collectés sur les 3 derniers mois.

Respectons la nature et nos paysages, la déchetterie n'est pas si loin !

© freepik.com

La mise en place des barrières d'accès n'a pas altéré le service proposé à ses habitants : la Communauté de Communes reste dotée de **4 déchetteries (86 heures d'ouverture au public) pour 15 000 habitants.**

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Malgré la proximité des équipements et une amplitude horaire élevée, les incivilités sont encore trop nombreuses et engendrent des coûts pour la collectivité.

Pour rappel, le dépôt sauvage de déchets constitue un délit passible d'une amende allant jusqu'à 1500€ et la confiscation du véhicule.

Ayez le bon réflexe : recyclez votre ancien mobilier

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Les déchetteries de Tours sur Marne et Mareuil sur Aÿ sont équipées d'une benne éco-mobilier. Cet éco-organisme collecte et trie le mobilier non pas en fonction du matériau mais de l'usage. Ainsi, tous les meubles, quelle que soit leur matière, quel que soit leur état (vieux, cassés, démontés...) sont acceptés.

RAPPROCHEZ-VOUS DES GARDIENS POUR VOS DÉPÔTS DANS CETTE BENNE

- LES MEUBLES POUR S'ASSEOIR (chaise, fauteuil, banquette, etc)
- LES MEUBLES DE COUCHAGE (sommier, matelas)
- LES MEUBLES DE RANGEMENT (vidés de leur contenu)
- LES MEUBLES DE SUPPORT (sans vasque dans le cas d'un meuble de salle de bain)

LES AUTRES OBJETS (éléments de décoration, bâtis, loisirs, moquette, tapis...) seront orientés vers les autres bennes.

FAQ

Comment obtenir ma carte d'accès ?

Vous êtes un habitant, une entreprise ou une association implanté.e sur le territoire intercommunal, rendez-vous sur www.ccgvm.com.
Préparez vos documents et remplissez le formulaire en ligne. Votre carte d'accès sera disponible sous 8 jours dans votre mairie.

Dois-je la renouveler tous les ans ?

Non. Votre carte reste valable.
Pour les particuliers, la carte d'accès est automatiquement recréditée des 18 passages annuels (non cumulables avec le solde restant).
Les professionnels peuvent à tout moment créditer leur carte d'accès via leur espace personnel sur www.ccgvm.com.

***

ATTENTION

Votre carte d'accès est **strictement personnelle.**
Elle est délivrée pour le foyer, que vous soyez mariés, en concubinage ou en colocation.
Un professionnel intervient chez vous ? Il lui incombe de prendre en charge vos déchets et de se rapprocher des déchetteries de son territoire ou de prestataires de collecte.

3890

Nombre de cartes délivrées aux particuliers depuis la mise en place du contrôle d'accès soit près de 54% des foyers de la Communauté de Communes.

ADOPTEZ LE ZERO DECHET

La commune d'Aÿ-Champagne compte désormais parmi ses associations un groupe local «Zéro Déchet» créée à l'initiative d'un groupe d'habitants.
Déjà engagé dans cette démarche ou besoin d'être accompagné ? Rejoignez-les !

ENTRETIEN AVEC

Mélanie JANISZWESKI
Membre de l'association zéro déchet
zerodechet.valleemarne@gmail.com

ZEROWASTE FRANCE

VFA : Comment est né ce collectif et qui le compose ?
MJ: Il y a un peu plus de deux ans, la commune d'Ay-Champagne a proposé à ses habitants un défi zéro déchet. Motivées et engagées dans la démarche, plusieurs familles ont décidé de continuer l'aventure en créant un groupe local zéro déchet. L'association est née en novembre 2021 et son nombre d'adhérents s'étoffe tous les mois.

VFA : Quels sont les engagements et les ambitions du collectif au niveau local ?
MJ : Nous avons plusieurs objectifs. Tout d'abord, **accompagner les familles** dans la réduction de leurs déchets au quotidien. Pour ce faire, nous partageons nos astuces. Rien n'est imposé, les membres de l'association peuvent ainsi s'y mettre à leur rythme et sans culpabiliser.
En juillet dernier, nous avions organisé une collecte des déchets sur les 3 communes historiques d'Aÿ-Champagne. Cette action permettra la mise en place de gros cendriers ludiques dans les rues d'Aÿ.
Nous souhaitons également, à travers des «apéros zéro déchet», **sensibiliser les participants** à cette démarche dès cette année.

©Bénédicte MORET et Jérémy PINCHON

VFA : L'association passe à l'action en participant à des événements locaux, qu'est-ce qu'il ne faudra pas louper cette année ?
MJ : Notre collectif organisera un festival zéro déchet les 7 et 8 mai prochains à Mareuil sur Aÿ. Au programme, une conférence animée par Jérémy Pichon de «la famille presque zéro déchet» ; des ateliers ; un marché des artisans zéro déchet, du spectacle de rue et encore beaucoup d'autres surprises.

LE RECYCLAGE DES TEXTILES

TEXTILE • LINGE • CHAUSSURE • ECO TLC

Que deviennent les vêtements, linge de maison et chaussures que vous déposez ici ?

Tous les TLC usagés (Textiles, Linges de maison, Chaussures...) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac, et les chaussures liées par paire.

Localisez le point de collecte le plus proche de chez vous :
www.lafribredutri.fr/carto
Ces conteneurs sont accessibles 24h/24.

QUESTIONS DECHETS

LA COLLECTE DU VERRE

Depuis le 1er janvier, le verre n'est plus collecté en porte à porte. Les habitants doivent adopter un nouveau geste de tri en déposant leurs contenants dans les colonnes à verre prévues à cet effet.

Où se situent les colonnes à verre ?

La Communauté de Communes a densifié son parc de colonnes à verre et met à disposition des usagers **63 conteneurs.** Ces derniers sont localisables depuis le site internet de la collectivité : www.ccgvm.com

Je suis un professionnel et mon verre n'est plus collecté !

L'article L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité à la Communauté de Communes de prendre en charge des déchets **«assimilables aux déchets ménagers».** Bien que les contenants en verre soient assimilables aux déchets ménagers, **organiser une collecte dédiée aux seuls professionnels est un service auquel la collectivité ne peut répondre.**
En effet, cette collecte étant rendue par des opérateurs privés, ces derniers seraient en droit de questionner la légitimité de la CCGVM à le faire.

Professionnels, vous souhaitez obtenir les coordonnées d'opérateurs privés : contactez le service déchets.